

MIEUX COMPRENDRE ET RENFORCER L'ACTION DES ÉQUIPES SOS ENFANTS :

POINT DE LA RECHERCHE

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) souhaite mettre en avant les résultats d'une recherche inédite consacrée à l'Ethos des équipes SOS Enfants.

Réalisée par le Centre de Recherche en Inclusion Sociale (CeRIS) de l'Université de Mons (UMONS) dans le cadre du Plan de recherche ONE 2022-2024, cette étude met en lumière les fondements, les pratiques et les défis de ces services essentiels à la prévention et au traitement des situations de négligence et de maltraitance.

UN DISPOSITIF AU CŒUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANT

Les équipes SOS Enfants ont été créées en 1985. Elles sont agréées et subventionnées par l'ONE depuis 2004. Aujourd'hui, ces équipes, qui sont au nombre de 15, interviennent sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour accompagner les enfants victimes de maltraitance ou de négligence et soutenir leurs familles. Leur approche repose sur un socle commun : une démarche pluridisciplinaire, une prise en compte individualisée des situations et une collaboration active avec les autres acteurs de l'Aide à la jeunesse, du secteur hospitalier et associatif.

Depuis plusieurs années, ces équipes sont confrontées à une complexification croissante des situations : diversification des modèles familiaux, nouvelles formes de maltraitance, augmentation des prises en charge et renforcement des collaborations avec les Services d'Aide à la Jeunesse (SAJ) et de Protection de la Jeunesse (SPJ).

DES CONSTATS PARTAGÉS, DES DISPARITÉS OBSERVÉES

La recherche révèle à la fois une identité commune et des pratiques différenciées. Les équipes partagent des principes d'intervention clairs, mais font face à plusieurs difficultés :

- surcharge de travail et manque de moyens humains et financiers ;
- équilibre délicat entre gestion des urgences et suivi à long terme ;
- complexité des collaborations interinstitutionnelles ;
- évolution des profils des enfants/familles suivis et complexification des situations ;
- poids des procédures administratives au détriment du travail de terrain.

Il est à noter que le nombre de prises en charge a augmenté depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de la prévention et de l'Aide à la jeunesse en 2018, avec un pic en 2021.

DES RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER L'ACTION DES ÉQUIPES

Au terme de l'analyse qualitative et quantitative menée en 2023 et 2024, les chercheurs formulent une série de recommandations visant à consolider le modèle SOS Enfants et à mieux répondre aux besoins des enfants et des familles. Elles s'articulent autour de quatre axes :

- clarifier le rôle et les missions des équipes ;
- renforcer le travail en réseau avec les partenaires ;
- alléger les contraintes administratives pour privilégier le terrain ;
- adapter et augmenter les moyens mis à disposition.

UNE RÉFLEXION SUR L'IDENTITÉ COMMUNE AU SERVICE DU DROIT À LA PROTECTION DES ENFANTS

Au-delà des chiffres, cette recherche invite à réfléchir à ce qui constitue aujourd'hui l'identité collective des équipes SOS Enfants : leur manière d'être et d'agir, leur inscription dans le réseau et leurs stratégies de priorisation. Elle contribue ainsi à renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif, au service du droit fondamental de chaque enfant à grandir dans un environnement sûr et protecteur.

CONTACT DE PRESSE :

Sylvie **ANZALONE**

Porte-parole

Administration générale

OFFICE DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

sylvie.anzalone@one.be

+32 473 69 74 64

